



INSTITUT FRANÇAIS
DE LA VIGNE ET DU VIN

ITINÉRAIRES
N°24

Comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre : Application de la méthode Bilan Carbone® à la filière viti-vinicole



BILAN CARBONE®





Photo IFV, G. Sentenac

Conclusion

Afin de répondre aux enjeux liés aux changements climatiques et à la probable augmentation du coût des énergies fossiles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est impérative. Ainsi, la méthode Bilan Carbone[®], compatible avec la norme ISO 14064¹, développée en France permet la comptabilisation des émissions générées par toute activité humaine, telle les activités de la filière viti-vinicole.

La réalisation d'un Bilan Carbone[®] est le préalable indispensable à la mise en place de plans d'action visant à réduire les émissions à tous les niveaux, depuis la parcelle jusqu'au lieu d'achat des vins.

D'autres initiatives spécifiques à la filière viti-vinicole ont vu le jour dans d'autres pays de tradition viticole, parmi lesquelles l'International Wine Carbon Calculator développé par un consortium regroupant l'Afrique du Sud, la Californie aux Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie en lien avec la Fédération Internationale des Vins et Spiritueux, ou le **calculateur Carbone Ita.Ca[®] développé en Italie.**

L'Organisation internationale de la Vigne et du Vin (OIV) a créé un groupe de travail ad hoc pour définir un protocole harmonisé de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre ; le protocole OIV devrait comprendre un protocole Produit (Product protocol – Pp) basé sur la méthodologie ACV et un protocole Entreprise (Enterprise protocol – Ep), basé sur la norme ISO 14064¹. A ce jour, les travaux de ce groupe ad hoc ne sont pas encore finalisés.



Photo IFV, T. Coulon